Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_080-DE

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Mairie de Laventie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 septembre 2026

Délibération 2026.80

L'an 2026, le 28 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Laventie, Salon Montmorency, rue Delphin Chavatte, sur la convocation adressée par Nathalie DEBAISIEUX, maire de la commune, le 21 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 29
Nombre de présents : 26 / Nombre d'absents : 3 / Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 29

Madame DEBAISIEUX Nathalie
Monsieur DEMONT Eric
Madame MANCEY Véronique, absente, pouvoir à Madame le Maire
Monsieur LAPLUME Joël
Madame COUSIN Sylvie
Monsieur VERDRON Laurent
Madame BOYET Juliette
Monsieur LEGILLON Sébastien
Madame DURIEUX Elise
Monsieur DEVEAUX Jean-Marie
Madame VASSEUR Ludivine
Monsieur SCHINDLER Jean-Joël
Madame VERPOEST Lucie
Monsieur WIART Bruno
Monsieur VANCAUWELAERD Philippe
Madame PEREL Marie-Cécile
Monsieur DUTOIT Michel
Monsieur COPIN Fréderic, absent, pouvoir à Madame Ludivine VASSEUR
Madame HART Isabelle
Madame CAPLIEZ Isabelle
Monsieur MARCHAL Cyril
Madame DONNET Jenny, absente, pouvoir à Madame Juliette BOYET
Madame JESSEL Elodie
Monsieur MOUQUET Denis
Madame DESMAREZ Axelle
Monsieur MAQUET Christophe
Madame DUMONT Audrey
Madame BUDENHULZER Noémie
Monsieur BUISINE Jean-Louis

Secrétaire de séance : Madame BOYET

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_080-DE

2026.80 Délibération portant création d'un emploi permanent d'agent polyvalent en milieu rural ouvert à plusieurs grades

Délibération portant création d'un emploi permanent d'agent polyvalent en milieu rural ouvert à plusieurs grades

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de disposer d'un agent polyvalent afin d'assurer l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux ainsi que l'entretien des espaces publics ;

Considérant que les missions correspondant à cet emploi relèvent du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent d'agent polyvalent en milieu rural ouvert à plusieurs grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget de la commune ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir décider :

Article 1 – Création de l'emploi

À compter du 1er Octobre 2026, il est créé un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, au sein des services de la commune, ayant pour intitulé :

Agent polyvalent en milieu rural

Cet emploi est ouvert aux grades suivants du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, grade de catégorie C :

-Adjoint technique territorial ;

-Adjoint technique territorial principal de 2e classe ;

-Adjoint technique territorial principal de 1re classe.

Article 2 – Missions

L'agent polyvalent en milieu rural sera notamment chargé des missions suivantes :

-assurer l'entretien courant et la maintenance des bâtiments communaux ;

-effectuer les petits travaux de réparation et d'entretien des bâtiments et équipements communaux ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_080-DE

-assurer l'entretien et la propreté des espaces publics ;

-participer à l'entretien des voiries, chemins, espaces verts et autres équipements communaux ;

-assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des équipements utilisés dans le cadre des missions ;

-participer aux opérations de déneigement, de salage et de sécurisation des espaces publics, le cas échéant ;

-installer et déplacer le matériel nécessaire lors des manifestations et événements communaux ;

-veiller au bon état général des équipements et signaler les éventuelles anomalies ou interventions nécessaires ;

-assurer toute autre mission technique nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux, dans le respect de son cadre d'emplois.

Les missions pourront être précisées et adaptées dans la fiche de poste en fonction des besoins de la collectivité.

Article 3 – Conditions de recrutement et rémunération

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

La rémunération sera fixée en fonction du grade et de l'échelon détenus par l'agent, conformément aux dispositions statutaires applicables, à laquelle pourront s'ajouter, le cas échéant, le régime indemnitaire institué par la commune.

Article 4 – Temps de travail

L'emploi est créé à temps complet de 35 heures hebdomadaires.

Article 5 – Tableau des effectifs

Le tableau des emplois et des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

-Emploi : Agent polyvalent en milieu rural

-Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

-Grades ouverts : Adjoint technique territorial / Adjoint technique territorial principal de 2e classe / Adjoint technique territorial principal de 1re classe

-Temps de travail : 35h

-Nombre : 1

Article 6 – Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi sont inscrits au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_080-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent polyvalent en milieu rural dans les conditions reprises ci-dessus.

Nombre de votants : 29
Nombre de vote pour : 29
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa et contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Fait à LAVENTIE, le 28 septembre 2026.

Le Maire de Laventie,
Nathalie DEBAISIEUX

Le Secrétaire de séance,
Madame BOYET

MAIRIE DE LAVENTIE
62840